



Programme AVOT OUBANIM

Béchala'h 5786

Chabbath Chira



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

Torah - chapitre 14, versets 30-31

PARACHA

Bonjour les enfants ! Cette semaine, la Torah nous raconte **l'ouverture de la mer Rouge, la disparition des Égyptiens et le sauvetage des Bné Israël.**

Le verset 30 nous dit : "En ce jour-là, Hachem sauva Israël de la main des Égyptiens."

? Hachem n'avait-il **pas déjà sauvé les Bné Israël** en les faisant sortir d'Égypte ? Pourquoi la Torah précise-t-elle que c'est **ce jour-là** qu'Hachem les a sauvés ?

Le *Or Ha'haïm Hakadoch* explique que, même après la sortie d'Égypte, les *Bné Israël* n'étaient pas encore totalement libres. Ils avaient **encore peur des Égyptiens.**

Ils n'étaient pas tranquilles. Ils se demandaient ce qui allait se passer. Après des dizaines et des dizaines d'années d'esclavage, la peur ne disparaît pas immédiatement. Ce n'est que lorsqu'ils ont vu les Égyptiens noyés dans la mer que cette peur a disparu et qu'ils se sont enfin sentis libres. C'est pour cela que la Torah précise : "En ce jour-là, Hachem sauva Israël", c'est-à-dire qu'il les a aussi **sauvés de la peur qui était encore en eux.**

Suite en page 2



PARACHA SUITE

[Suite de la page précédente](#)

Le verset 31 poursuit : "Israël a vu la grande main qu'Hachem a exercée sur l'Égypte. Le peuple a craint Hachem, et ils ont cru en Hachem et en Moché, Son serviteur."

? Jusqu'à présent, les *Bné Israël* ne craignaient-ils pas Hachem ?

Le *Or Ha'haïm Hakadoch* explique qu'il existe plusieurs niveaux de crainte d'Hachem. Le premier niveau est la ***Yirat Ha'onech***, la crainte de la punition. Ce niveau-là, les *Bné Israël* l'avaient déjà atteint lorsqu'ils ont vu les dix plaies d'Égypte qui ont frappé les Égyptiens, et ils ont eu peur d'être eux-mêmes frappés s'ils faisaient le mal. Mais il existe un niveau plus élevé, la ***Yirat Haromemout***, la crainte devant la grandeur d'Hachem. C'est à cela que fait allusion la Torah lorsqu'elle dit qu'Israël a vu la grande main d'Hachem.

La Torah ajoute ensuite : "Et les *Bné Israël* ont cru en Hachem."

? Jusqu'à présent, les *Bné Israël* ne croyaient-ils pas en Moché ?

Le *Or ha'Haïm Hakadoch* explique que, même dans la **Émouna**, la foi en Hachem, il existe plusieurs niveaux. Lorsqu'ils sont sortis d'Égypte, les *Bné Israël* croyaient bien sûr en Hachem. Mais ils avaient encore un pincement au cœur. Ils se demandaient comment ils allaient survivre dans le désert,

car les maigres provisions qu'ils avaient avec eux n'étaient pas suffisantes. Mais lorsqu'ils ont vu qu'Hachem les a **grandement sauvés**, alors qu'ils étaient bloqués devant la mer et qu'il n'y avait aucune possibilité de sauvetage, leur **Émouna** a grandi. À ce moment-là, leur **foi a fait un bond en avant**. Ils ont compris que, même dans le désert, **Hachem trouvera toujours le moyen de les sauver**.

Enfin, la Torah précise qu'ils ont aussi cru en Moché.

? Jusqu'à présent, les *Bné Israël* ne croyaient-ils pas en Moché ?

Ils savaient déjà que Moché était le **fidèle serviteur d'Hachem**. Mais ils se demandaient quelles étaient les **limites des pouvoirs** qu'Hachem lui avait accordés. Lorsqu'ils ont vu que Moché a **ouvert la mer devant eux**, leur regard sur lui a changé. Ils ont compris qu'Hachem avait donné à Moché des pouvoirs sans limite.

La Torah nous apprend que la sortie d'Égypte n'a pas tout réglé en un instant. Les *Bné Israël* étaient sortis d'Égypte, mais la peur était encore présente. Ils croyaient déjà en Hachem, mais leur **foi pouvait encore grandir**. Après ce qu'ils ont vu dans la mer Rouge, la **peur a disparu**, la crainte d'Hachem a atteint un **niveau plus élevé**, la foi en Hachem s'est **renforcée**, et la **confiance en Moché** est devenue complète.

C'est pour cela que la Torah dit : "En ce jour-là, Hachem sauva Israël", c'est-à-dire qu'il les a délivrés aussi intérieurement, de la peur qui les accompagnait encore.





HALAKHA



La bénédiction sur les pépins et les graines – *Tou Bichvat*

Les enfants, dimanche soir, c'est *Tou Bichvat* ! *Bé'ezrat Hachem*, tout au long de la soirée de dimanche et de la journée de lundi, nous allons **multiplier notre consommation de fruits** en l'honneur de cette fête.

C'est donc une excellente occasion de continuer à approfondir notre étude des *Brakhot*. Pour être un peu original, nous n'allons pas seulement rappeler que la bénédiction sur les fruits de l'arbre est *Boré Péri Ha'ets*, et celle sur les fruits de la terre *Boré Péri Ha'adama*. Nous allons étudier un cas un peu particulier : **quelle bénédiction récite-t-on sur les graines de fruits, les pépins ?**

Le *Mé'haber* (Rabbi Yossef Karo, l'auteur du *Choul'han 'Aroukh*) écrit que sur les pépins de fruits, **s'ils sont doux**, on récite la bénédiction *Boré Péri Ha'ets*. Le *Michna Beroura* précise que lorsqu'on parle de pépins "doux", il ne s'agit pas forcément de quelque chose de vraiment sucré. Il suffit qu'ils soient comestibles, c'est-à-dire que le fait de **les croquer procure un certain plaisir**, même léger. La raison est simple : selon le *Mé'haber*, les pépins peuvent être considérés comme **faisant partie du fruit**. Il faut toutefois bien préciser la situation : il s'agit d'une personne qui **mange des pépins sans manger le fruit lui-même**, soit parce qu'elle ne veut pas manger le fruit, soit parce qu'elle l'a mangé à un autre moment, plus tôt dans la journée ou un autre jour. Dans ce cas précis, si les pépins sont agréables à manger, la bénédiction à réciter sera *Boré Péri Ha'ets*.

De quels pépins parle-t-on concrètement ?

Par exemple, des **pépins de pommes**, que certains trouvent parfois bons à croquer, des **pépins de poires**, ou encore d'autres fruits dont les graines sont comestibles. Beaucoup se souviennent aussi que, enfants, ils cassaient

le **noyau de l'abricot pour en extraire l'amande**. Il arrive que l'amande à l'intérieur de l'abricot soit douce et bonne à manger. Dans toutes ces situations, lorsqu'il s'agit de **pépins encore agréables à consommer**, on se trouve exactement dans le cas que nous venons d'étudier.

Toutefois, le *Michna Beroura* rapporte que de nombreux décisionnaires ne partagent pas l'avis du *Mé'haber*. Selon eux, on ne peut pas dire que le pépin ou le grain ait exactement le même statut que le fruit lui-même. Ils estiment que le pépin représente un stade inférieur au fruit et qu'il ne peut donc **pas recevoir la même bénédiction**. C'est pourquoi, d'après ces décisionnaires, on ne récite pas *Boré Péri Ha'ets* sur les pépins, mais une **bénédiction d'un cran en dessous, à savoir Boré Péri Ha'adama**. Telle est également la conclusion du *Gaon de Vilna*.

Le *Cha'aré Téchouva* va encore plus loin et rapporte une troisième opinion, selon laquelle les pépins ne sont **pas considérés comme un fruit à part entière**, et la bénédiction à réciter serait alors *Chéhakol Nihya Bidvaro*.

Face à ces divergences, certains décisionnaires conseillent, pour sortir de toute discussion et être **certain d'agir correctement selon toutes les opinions**, de réciter *Chéhakol* sur les pépins. Toutefois, le *Michna Beroura* précise que si quelqu'un s'en tient à l'avis du *Mé'haber* et récite *Boré Péri Ha'ets* sur des **pépins comestibles qui procurent un certain plaisir**, il est sans aucun doute quitte de son obligation. En effet, la majorité des décisionnaires estiment, comme le *Mé'haber*, que le pépin est considéré comme **faisant partie intégrante du fruit**.

Le *Mé'haber* ajoute une précision importante : si les pépins sont amers, on ne récite aucune *Brakha* dessus. Pourquoi ? Parce que des **pépins amers** ne sont **pas considérés comme un aliment**. Même si quelqu'un décide malgré

Voir suite en page suivante



HALAKHA

tout de les croquer, puisqu'ils ne **procurent aucun plaisir**, on ne fait aucune *Brakha*. Cela concerne par exemple les pépins d'orange, de pamplemousse, de citron et d'autres agrumes du même type, qui sont **clairement immangeables**.

?

Et si on rend ces pépins mangeables ?

Si ces pépins normalement immangeables sont préparés - par cuisson, grillade, confits ou par toute autre transformation - et qu'ils **deviennent réellement mangeables**, alors la *Brakha* à réciter sera *Chéhakol Nihya Bidvaro*.

Plusieurs Sages ont été étonnés par cette *Halakha*, car le *Mé'haber* semble se contredire. En effet, un peu plus loin, dans la *Halakha* 5, le *Mé'haber* parle des amandes amères. Et là, il écrit clairement que si on améliore ces amandes amères par la cuisson ou un autre procédé et qu'elles deviennent bonnes à manger, alors la *Brakha* est *Boré Péri Ha'ets*.

?

Si une amande amère améliorée devient *Ha'ets*, pourquoi un pépin amélioré ne deviendrait-il pas lui aussi *Ha'ets* ?

Le *Michna Beroura* explique que le *Mé'haber* ne se contredit pas du tout. Une amande amère, c'est **elle-même le fruit**. Quand elle est amère, c'est un fruit immangeable. Mais quand on **enlève son amertume** et qu'elle devient **bonne à manger**, on a de nouveau le fruit, et c'est pour cela qu'on récite *Boré Péri Ha'ets*.

Pour les pépins, c'est différent. Des pépins doux peuvent être considérés comme faisant partie du fruit. En revanche, des **pépins amers ne sont pas du tout considérés comme étant le fruit**. Donc, même si on les transforme pour les rendre mangeables, ils ne deviennent pas le fruit. C'est simplement quelque chose qui **n'était pas mangeable** et qui est **devenu mangeable**. C'est pourquoi la *Halakha* reste la suivante : les pépins d'orange, de pamplemousse, de citron ou tout autre pépin immangeable, s'ils ont été rendus mangeables par une cuisson, une grillade ou confits, la *Brakha* à réciter est *Chéhakol Nihya Bidvaro*. Le *'Hazon Ich* complète cette explication en ajoutant un point très simple. Il explique que la **grande majorité des pépins amers sont jetés à la poubelle**. Rares sont ceux qui les conservent pour les cuire, les

griller ou les confire. Or, **dans la Halakha**, on regarde ce que fait la **majorité des gens**. Puisque ces pépins sont presque toujours jetés, on ne peut **pas leur donner le statut de fruit**. C'est pour cela que, même lorsqu'ils sont rendus mangeables, leur *Brakha* reste *Chéhakol*.

Il existe un autre cas particulier : les **graines de melon**, de **pastèque** et de **courge**. On rapporte à ce sujet l'avis du *Or Létsion*, qui fait une distinction très claire. Si ces graines sont achetées en magasin, déjà préparées pour être mangées, on récitera dessus la *Brakha Boré Péri Ha'adama*. Pourquoi ? Parce que ces melons, pastèques ou courges ont été **cultivés spécialement pour produire des graines**. Dans ce cas, les graines ont une importance particulière. En revanche, les graines **que l'on extrait soi-même** d'un melon ou d'une pastèque achetés pour manger le fruit, même si on les fait sécher ou griller à la maison, ne sont **pas considérées comme suffisamment importantes**, et la *Brakha* à réciter sera *Chéhakol Nihya Bidvaro*.

Il existe enfin des graines qui ne proviennent pas d'un fruit, comme les **graines de tournesol, qui proviennent d'une fleur**. Le *Or Létsion* explique que sur les graines de tournesol, on récite *Boré Péri Ha'adama*. Pourquoi ? Parce que les graines font **partie intégrante de la fleur de tournesol**. Même si l'on fabrique de l'huile de tournesol à partir de ces graines, cette huile n'a **pas le statut prestigieux de l'huile d'olive**. L'huile de tournesol est considérée comme une transformation du grain, et c'est donc le grain lui-même qui est important. C'est pourquoi, lorsque l'on cultive le tournesol, on le cultive aussi pour ses graines, et la *Brakha* à réciter sur les graines de tournesol est *Boré Péri Ha'adama*.

Il existe encore de nombreuses autres graines : graines de sésame, graines de pavot, graines de lin, et bien d'autres. Pour chaque graine, il faut réfléchir à sa véritable identité, regarder **comment elle est cultivée**, **comment elle est consommée**, et parfois consulter les livres de *Halakha* ou interroger des grands *Rabbanim*. Ce dossier n'est pas un dossier complet. Il n'a pas pour but de donner toutes les réponses. Il a simplement voulu réveiller notre vigilance et notre réflexion autour des *Brakhot* à réciter sur les graines que nous consommons.

**MICHNA**

Nous poursuivons l'étude de la sixième *Michna* du sixième chapitre de *Pirké Avot*. Cette *Michna* ne nous enseigne plus comment acquérir la Torah, mais comment la conserver, comment faire en sorte que la Torah étudiée demeure en l'homme et ne s'efface pas avec le temps.

Après avoir étudié les qualités précédentes, nous abordons maintenant les points 29 à 33.

29. Ahouv

Être aimé. La *Michna* enseigne que, pour que la Torah soit étudiée et demeure en l'homme, il est indispensable qu'il soit *Ahouv*, c'est-à-dire aimé, apprécié des autres par ses **bonnes manières** et par la **qualité de ses traits d'âme**.

La Torah ne peut pas se maintenir durablement chez quelqu'un qui est **dur, agressif ou désagréable**. Au contraire, lorsqu'un homme adopte une conduite respectueuse, équilibrée et bienveillante, il crée en lui un climat intérieur favorable pour que la **Torah s'enracine et demeure**.

30. Ohev Èt Hamakom

Aimer Hachem. Pour **conserver la Torah**, il faut également aimer Hachem. La Torah n'est pas un simple savoir intellectuel. Elle est la Torah d'Hachem. Lorsqu'un homme aime Hachem, il **étudie Sa Torah avec amour**, avec attachement et désir sincère. Or, une Torah étudiée avec amour pénètre plus profondément dans l'homme. Elle s'intègre à l'intérieur de lui et ne reste pas extérieure ou superficielle. Nos Sages enseignent que celui qui étudie la Torah par amour mérite même que les **secrets de la Torah lui soient révélés**. Mais surtout, cette Torah devient une **partie de lui-même**, et il ne l'oublie pas facilement.

31. Ohev Èt Habriyot

Aimer les créatures. Pour conserver la Torah, il faut aimer les créatures, c'est-à-dire aimer les hommes. **Celui qui aime les autres cherche naturellement à les rapprocher de la Torah**. Il partage des enseignements, transmet ce qu'il sait,



parle de Torah avec bienveillance. Or, enseigner la Torah est l'un des moyens les plus efficaces pour la conserver. Car en enseignant, on répète, on reformule et on approfondit. Ainsi, en rapprochant les autres de la Torah, l'homme renforce et consolide la Torah qu'il a lui-même étudiée.

Certaines versions de la *Michna* mentionnent ici : *Ohev Èt Hatsédakot*, aimer la justice. Mais Rachi et le *Gaon de Vilna* ne retiennent pas cette version comme définitive. C'est pourquoi elle n'est pas comptée dans la numérotation.

32. Ohev Èt Hato'hakhot

Aimer les reproches.

Pour conserver la Torah, il faut aimer les reproches. Lorsqu'on lui adresse une **remarque sincère**, il **écoute, reconnaît et accepte**. Mieux encore, il **remercie celui qui l'aide à se corriger ou à réparer un défaut**. Une personne qui refuse toute critique se ferme et stagne. Une personne qui accepte les reproches progresse. Or, la Torah exige un travail constant sur soi. Celui qui accepte la remise en question crée en lui un espace où la Torah peut demeurer et se renforcer.

33. Ohev Èt Hamécharim

Aimer la droiture. Pour conserver la Torah, il faut aimer les chemins droits. Cela signifie choisir systématiquement la voie de la **droiture**, de la **clarté** et de **l'honnêteté**. **Il fuit les détours, les combines et les arrangements douteux**. Il veut des choses nettes, propres et transparentes : une parole droite, des actes droits, des intentions droites. La Torah ne se maintient pas dans la confusion ou la duplicité. Elle ne demeure que là où règnent la droiture et la clarté.



Chmouel I – Chapitre 24 (versets 17 à 23)

CHMOUEL PROPHÈTES

Après le plaidoyer bouleversant de David, nous assistons maintenant à la réponse de Chaoul.

Lorsque David eut achevé de parler, Chaoul s'cria : **“Est-ce bien ta voix que j’entends, David, mon fils ?”** Chaoul éleva la voix... et il pleura. Des **pleurs profonds et sincères**, venant des profondeurs de l’âme.

Puis, après avoir repris le dessus, après avoir dominé son émotion, il dit à David : **“Tu es plus juste que moi**, car toi, tu m’as fait du bien, et moi, je t’ai fait du mal. Tu viens de me montrer aujourd’hui le bien que tu m’as fait : Hachem m’avait livré entre tes mains, et tu ne m’as pas tué. Trouve-t-on un homme qui **rencontre son ennemi et le laisse repartir librement**, sain et sauf ? Est-ce que cela existe vraiment ?

Un acte d’une telle grandeur ne peut rester impayé. Un geste aussi élevé appelle nécessairement une réponse divine. **Qu’Hachem te récompense** pour ce que tu as fait pour moi aujourd’hui. Oui, qu’il te récompense magnifiquement pour ce **grand bien** que tu m’as accordé en ce jour.”

Chaoul continue alors et dit : “Et maintenant, **je sais que tu régneras.**” Une question s’impose immédiatement : pourquoi maintenant ? Pourquoi est-ce précisément à cet instant que Chaoul dit : j’ai compris ? Jusqu’ici, Chaoul voyait des faits isolés. Mais à présent, **tout se relie.** Il repense à toutes les tentatives pour capturer David : les pièges, les embuscades, les stratagèmes les plus élaborés. À chaque fois, David lui échappait. Ce n’était plus une réussite ponctuelle, mais une constance troublante.

Et puis il y a cet épisode extrême, presque irréel : Chaoul entre dans la grotte pour faire ses besoins, sans savoir que David et ses hommes se trouvent précisément là, cachés dans l’ombre. À cet instant, Chaoul comprend que l’on a dépassé toutes les limites du hasard. Il se dit : “Ce n’est pas possible. Cet homme bénéficie d’une **protection divine** qui dépasse l’entendement.”

Si **Hachem déjoue tous les pièges**, s’il protège David jusque dans la situation la plus dangereuse imaginable, ce n’est pas seulement pour le maintenir en vie. C’est pour le conduire. C’est alors que Chaoul peut dire, avec lucidité : “Et maintenant, je sais.” Maintenant, après cette accumulation de signes, après cet épisode qui dépasse

toute logique humaine, Chaoul comprend que la réussite de David n’est pas la sienne, mais **celle d’Hachem à travers lui.** Et s’il en est ainsi, alors David n’est pas seulement destiné à survivre, il est destiné à régner.

Rachi rapporte alors un *Midrach* qui éclaire pleinement cette certitude. Chaoul se souvient de l’épisode où, après la faute liée à la guerre contre ‘Amalek, il avait tenté de retenir le prophète Chmouel, déchirant involontairement le pan de son manteau. Chmouel lui avait dit : “De la même manière que tu as déchiré mon manteau, **Hachem a déchiré la royauté d’Israël de tes mains. Et celui qui un jour déchirera ton manteau, c’est lui qui te succédera.**”

Lorsque David déchira le pan du manteau de Chaoul dans la grotte, tout devint clair. Chaoul comprend et dit à David : “Je sais que c’est toi.” Mais il ajoute encore : “Je sais non seulement que tu régneras, mais que **la royauté restera entre tes mains.** La *Malkhout Israël* restera entre tes mains, oui, le royaume d’Israël sera entre tes mains.”

Autrement dit, ce n’est pas seulement que David deviendra roi, mais qu’il saura **porter la royauté, la préserver et la faire durer.** Car la royauté ne tient pas uniquement à une couronne, mais à la qualité des actes, à la droiture du comportement, et à la fidélité constante à Hachem. C’est cela que Chaoul reconnaît chez David. Et c’est pour cela qu’il sait que, contrairement à lui, David ne perdra pas la royauté.

Chaoul conclut alors : “Et maintenant, jure-moi par Hachem que tu ne détruiras pas ma descendance après moi, que tu n’effaceras pas mon nom de la maison de mon père.” Chaoul n’exige pas une simple promesse, mais un serment, car il sait que David mesure pleinement la **gravité d’un serment** prononcé au nom d’Hachem. **Préserver la descendance, c’est préserver le nom.** Et tant que les enfants vivent, les pères continuent d’exister. David accepte. Le texte précise que David jura à Chaoul. Alors Chaoul retourna chez lui, dans sa maison, dans son palais. Et David, avec ses hommes, remonta dans la Métzouda, là où ils avaient établi leur campement.

Le chapitre se referme ainsi, dans une séparation silencieuse et bouleversante, où chacun reprend sa route, tandis que le destin, lui, est déjà scellé.





'Ezra – Chapitre 10, versets 1 à 4

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

'Ezra priait, se lamentait et pleurait, effondré sur le sol devant le *Beth Hamikdash*. Ce n'était pas une prière ordinaire. C'était une **plainte venue du fond du cœur**. 'Ezra pleurait sur la faute du peuple, sur la trahison envers Hachem, sur l'identité d'Israël abîmée. Il était à terre, brisé, et ses larmes ne laissaient personne indifférent.

Peu à peu, des hommes s'approchent. Puis des femmes. Puis des enfants. Une grande foule se rassemble autour de lui. Non pas pour écouter un discours, mais parce que ses pleurs touchent les coeurs. Les **larmes d'Ezra deviennent des larmes partagées**. Un enfant pleure. Une femme sanglote. Un homme n'arrive plus à se retenir. Très vite, ce n'est plus seulement 'Ezra qui pleure. C'est tout le peuple. **Tous se lamentent ensemble**.

Au milieu de cette foule en pleurs, un homme se lève et prend la parole. C'est Chékhania ben Yé'hiel, issu de la famille de 'Elam. Il parle avec courage et vérité : "Nous avons fauté. Nous avons **trahi notre Dieu**. Nous avons pris des femmes étrangères, nous les avons intégrées au peuple d'Israël, et nous les avons même ramenées sur la terre d'Israël."

Ces paroles sont dures, mais elles sont vraies. Puis Chékhania ajoute : "Et maintenant, tout n'est pas perdu. Il existe encore un **espoir pour Israël**, et il y a encore une **réparation possible**." Quelle force il y a dans ce "et maintenant" ! Après avoir reconnu la faute, après avoir pleuré, après être tombé très bas... "et maintenant", le peuple se redresse. Ce "et maintenant" dit au peuple



d'Israël que **la chute n'est pas la fin**, que les larmes ne sont pas un arrêt, mais le **début d'un nouveau chemin**.

Chékhania continue alors : "Et maintenant, contractons une alliance avec notre Dieu. **Engageons-nous à faire ce que la Torah nous demande**, selon la volonté d'Hachem, comme Il nous l'a rappelé plusieurs fois dans la Torah : 'Ne te marie pas avec eux.' Cette décision ne sera pas prise à la légère. Elle se fera avec le conseil de tous ceux qui craignent les *Mitsvot* d'Hachem."

Puis Chékhania se tourne vers 'Ezra, qui est

toujours effondré à terre. Il lui parle avec force et confiance : "Lève-toi. Car c'est sur toi que repose toute cette responsabilité. Tu es notre chef. Nous sommes avec toi, et **nous resterons avec toi pour t'aider**. Sois fort et fais ce que tu juges juste de faire. Nous acceptons d'avance toutes les décisions que tu prendras."

'Ezra n'est plus seul. Celui qui pleurait à terre est maintenant appelé à se lever pour **conduire la réparation d'Israël**.

CHMIRAT HALACHONE

en histoire

Le 'Hafets Haïm nous enseigne : "Lorsqu'un homme dénigre son prochain, il est puni mesure pour mesure puisqu'on dit du mal de lui dans le ciel." (*Chemirat Halachon* 2, 4)



LE CAS DE LA SEMAINE

Sim'ha parle avec 'Haya du père de Ra'hel, qui est **médecin dans un grand hôpital** de Tel Aviv. "Il étudie la Torah tous les jours pendant trois heures."

QUESTION

Sim'ha se rend-elle coupable de Lachon Hara' en parlant du père de Rahel de cette façon ?

Réponse



Sim'ha peut parler sans aucun problème du père de Ra'hel de cette façon. Dire d'une personne qui travaille beaucoup qu'elle parvient à étudier la Torah trois heures par jour est élogieux.



HISTOIRE

Il y a environ 150 ans, en Autriche, vivait un Juif fortuné, connu dans toute la région pour sa générosité exceptionnelle. Il donnait largement à la **Tsédaka** et prêtait de l'argent avec bonté, sans jamais humilier ceux qui venaient à lui.

Un jour, un habitant de la ville, qu'il **connaissait vaguement**, se présenta chez lui. Ce n'était pas un inconnu, mais pas non plus quelqu'un qu'il connaissait vraiment. Il demanda un **prêt de 500 couronnes autrichiennes**, pour quelques mois. À cette époque, ce n'était pas du tout une petite somme, comme si aujourd'hui quelqu'un **empruntait près de 10 000 €**.

L'homme expliqua qu'il avait besoin d'argent liquide en urgence. Pour rassurer le prêteur, il posa sur la table une **bourse épaisse**. À l'intérieur se trouvaient des **bijoux en or**, ornés de **pierres précieuses**, un **véritable trésor**. "Prenez-les en gage", dit-il. "Si je ne vous rembourse pas, vous serez couvert." Le bienfaiteur hésita. Il savait que cet homme n'était pas réellement riche. Il se dit qu'il s'agissait peut-être d'un **héritage récent**. Après réflexion, il accepta. Un document fut rédigé et il remit les 500 couronnes en argent liquide.

Les mois passèrent. Le jour de l'échéance arriva... mais personne ne vint. Les jours devinrent des semaines. **L'inquiétude s'installa**. À contre-cœur, le bienfaiteur décida de faire évaluer les bijoux. Le joaillier jeta à peine un coup d'œil, fit quelques gestes précis, observa à la loupe, pesa... puis déclara : "Il n'y a ici ni or ni pierres précieuses. **Tout est faux**."

Ce fut un choc terrible. Être volé est une douleur. Mais être trompé ainsi, par quelqu'un de sa propre ville, par un Juif qu'il connaissait malgré tout, était une **blessure bien plus profonde**.

Très lié à un grand *Talmid 'Hakham* de l'époque, Rabbi Dov Be'erich Reinman, il alla lui raconter toute l'histoire. Le sage l'écouta longuement, réfléchit... puis lui proposa une stratégie.

Quelques jours plus tard, une **rumeur se répandit** dans la ville : le bienfaiteur aurait été cambriolé, et parmi ce qui avait disparu figurait une **bourse de bijoux d'une valeur de trois mille couronnes**, reçue en gage pour un prêt.

Cette rumeur parvint jusqu'au trompeur. Avant d'agir,

il voulut se rassurer. Il se présenta chez le bienfaiteur, **s'excusa du retard pris pour le remboursement** et ajouta que, d'ici peu, il rendrait l'argent. Le bienfaiteur, fidèle au conseil reçu, répondit d'une voix hésitante, presque en bégayant : "Oh ! ce n'est pas urgent, vraiment pas... vous pouvez encore prendre votre temps..."

Ces paroles confirmèrent le trompeur dans son idée : **la supercherie n'avait pas été découverte**, et l'autre croyait réellement au vol de véritables bijoux. Rassuré, presque euphorique, il quitta la maison convaincu que son plan fonctionnait. Il se dépêcha alors de réunir les 500 couronnes, vendant ce qu'il pouvait, cherchant de l'argent à droite et à gauche.



Quelques jours plus tard, presque en dansant, sûr de lui, il se présenta chez le bienfaiteur et frappa à la porte d'un coup ferme. Voyant l'homme abattu, courbé, le visage marqué, il déclara d'un ton autoritaire : "Voici le remboursement des 500 couronnes. Je réclame maintenant la **restitution immédiate de mon gage**." Il jeta l'enveloppe sur la table, prêt à exiger ensuite les trois mille couronnes.

Mais soudain, le bienfaiteur sourit. Il se redressa, prit l'enveloppe et dit calmement : "Bien sûr. Veuillez patienter un instant." Il se retira quelques secondes, puis revint avec la bourse. "Voici les bijoux que vous m'avez confiés. Rien ne manque. Vous pouvez vérifier. Merci pour le remboursement. Tout est en ordre."

À cet instant, le trompeur comprit. Sa supercherie avait été déjouée. Son propre piège s'était refermé sur lui. Blême, incapable de dire un mot, il quitta la maison. **Son larcin avait échoué**.

Cette histoire nous rappelle la **force singulière des Talmidé 'Hakhamim**. Pas seulement par leur savoir, mais par leur **clairvoyance**, leur **finesse d'esprit**, cette **sagesse de la Torah** qui permet de lire les situations humaines et de les retourner sans violence.

La Torah n'enseigne pas seulement des lois : elle donne une **intelligence de la vie**, capable de **rétablir la justice** même dans les **situations les plus embrouillées**.



Question



'Haïm, un enfant de dix ans, a été **blessé lors d'un accident de voiture**.

À la suite de cet accident, une **somme importante a été versée par l'assurance** à titre de **dédommagement**. Son père, Monsieur Rizel, s'interroge sur l'attribution de cet argent selon la Torah.

D'un côté, l'enfant est **entièrement sous la tutelle de son père** et dépend financièrement de lui, ce qui

pourrait justifier que la somme revienne au père. D'un autre côté, c'est l'enfant qui a subi la blessure, la douleur et la gêne, sans que cela ne concerne directement le père ; **l'indemnisation devrait donc lui revenir**. Selon cette seconde possibilité, l'argent serait donc **destiné à l'enfant lui-même**.

Face à cette problématique, Monsieur Rizel se tourne vers son Rav afin d'obtenir une décision.



À qui revient l'indemnisation : au père ou à l'enfant ? Un mineur est-il apte, selon la Halakha, à recevoir et détenir de l'argent ?

A toi !

- Baba Kama 87b depuis Etivé Ha'ovel
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 424 7

RÉPONSE

La Guémara enseigne que lorsqu'un mineur est blessé, même s'il est sous la tutelle complète de son père, y compris sur le plan financier, l'indemnisation lui revient. La raison en est que cette somme constitue un **dédommagement pour la douleur et la souffrance subies**, et celles-ci concernent exclusivement l'enfant.

Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un mineur, l'argent ne lui est pas remis directement. Il doit être **investi dans un bien immobilier**. Le père a alors le droit de jouir de l'usufruit de ce bien jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de la majorité.

En résumé, Monsieur Rizel, en tant que tuteur légal, devra utiliser la somme versée par l'assurance pour **acquérir un bien** au nom de son fils 'Haïm. Ce bien reviendra pleinement à l'enfant à sa majorité, tandis que le père pourra **bénéficier de son usufruit durant la minorité de son fils**.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Mise en page : Dafna Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski (*Guémara*), Alexandre Rosemblum (*Chemirat Halachon*)

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

01 77 50 22 31

+972 54 679 75 77

avotoubanim@torah-box.com